LE LOGEMENT D'ABORD

PROPRIÉTAIRES, LOUEZ SOLIDAIRE EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS BIENS À METTRE EN LOCATION ?

UN CONSEILLER LOGEMENT VOUS RÉPOND

L'AIS (AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE) **GÈRE VOTRE BIEN**

Le Département du Cher soutient les Agences Immobilières Sociales. Elles assurent une mission d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, garantissant un accompagnement individualisé et sécurisé au service d'un projet social.

Plus d'infos sur
departement18.fr

CHER DÉPARTEMENT 18

LES AVANTAGES ET GARANTIES

UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE ET COMPLÈTE

Les Agences Immobilières Sociales (AIS) sont agréées par l'État « organisme d'intermédiation locative », autrement dit spécialistes de la gestion locative à caractère social

UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR VOS REVENUS*

Le dispositif LOC'AVANTAGES permet aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'une réduction d'impôts, lorsqu'ils confient leurs logements à une AIS, en appliquant une convention conclue avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

UNE SÉCURISATION DES RISQUES LOCATIFS*

Dispositif gratuit de caution VISALE en cas d'impayés de loyers ou de dégradation

LES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES DANS LE CHER

SOLIHA CENTRE VAL DE LOIRE
Parc COMITEC
15 rue Jules Ferry
18000 Bourges
02 48 68 20 45
ais18@soliha.fr

LE RELAIS ASSIMMO 18
17 rue de la fontaine de fer
18000 Bourges
02 48 24 25 23
assimmo18@lerelais18.fr

* voir condition auprès des agences

Conception et réalisation : pma PAO Direction de la communication Cd18 Crédits photos : Istock - Impression CD18 - n° CO-00xxx-1 - Oct 2022
IMPRIM'VERT